

25-05-2023 Réunion n° 6 : les auteurs de violences conjugales : qui sont-ils et comment les accompagner ?

Une intervention de **Camille Maridet-Juan**, directeur adjoint de la Cordée, groupe SOS

VIOLENCES CONJUGALES DANS L'ARRONDISSEMENT VIGANAIS

Un réseau de professionnel.le.s concerné.e.s sur le territoire

I. Tour de table des participant.e.s

(Voir doc EXCEL joint pour une liste complète. A noter :)

Une nouvelle ISCG est arrivée dans le territoire

Les référentes VIF de la gendarmerie sont joignables pour les professionnel.le.s

La permanence victimes des avocat.e.s du barreau d'Alès est toujours à votre service

L'espace pour tous développe des activités variées en faveur de l'enfance et de la parentalité

Les CCAS et CIAS accueillent les personnes victimes pour de la domiciliation et des aides

Le pôle logement d'Inter'Aide se renforce

La CAF accompagne les séparations

La conseillère conjugale du CD 30 est à disposition des couples



II. Des documents et autres ressources à votre disposition

Le site de la MIPROF avec des kits pour s'outiller :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/outils-de-formation>

La demi-journée professionnelle annuelle :

[Rencontres interprofessionnelles de la MIPROF | 22 novembre 2022 | Arrêtons les violences \(arretonslesviolences.gouv.fr\)](#)

[La lettre de l'observatoire national](#) pour des chiffres clés

Ressources locales :

Le site d'EMESO avec des coordonnées utiles classées par thèmes :

<http://www.ass-interaide.fr/violences-conjugales/>

[Les documents du drive rassemblant les informations des réunions de réseau](#)

Quelques chiffres clés de 2021/2022

À l'échelle nationale :

1. Cf lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes n°18 (novembre 2022)

- 213 000 femmes (sur 300 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur couple (ou ex-couple)
- **Moins d'1 sur 5 a déposé plainte**
- 204 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées par les forces de l'ordre au niveau national, dont 87% sont des femmes
- Il y a eu 143 décès de mort violente par conjoint.e ou ex en 2021, dont **122 femmes**
- **Moins de 45 personnes victimes sur 100 ont fait appel à un.e professionnel.le**

2. À l'échelle départementale :

- Le Gard n'est malheureusement pas épargné avec plus de 2000 faits signalés par an (dont 1/3 police et 2/3 gendarmerie)
- On constate une **très nette augmentation** des faits déclarés aux forces de l'ordre depuis 2016
- 1 féminicide a eu lieu en 2022 et (0 en 2021, 2 en 2020)

3. Au niveau de l'arrondissement viganais : chiffres d'EMESO

- En 2021, EMESO a accueilli, orienté, soutenu et accompagné **34 femmes victimes et 1 homme en 2021.**
- En 2021, EMESO a écouté et orienté **16** professionnel.le.s et **9** personnes de l'entourage d'une victime de violences.
- En 2022, **72 situations** ont été orientées vers ou exposées à EMESO, dont **51** ont fait l'objet d'un accompagnement de la personne victime. Il s'agissait de 50 femmes et 1 homme. 18 professionnel.le.s ont été écouté.e.s et informé.e.s ainsi que 3 personnes de l'entourage.

III. Camille Maridet-Juan présente la Cordée, du groupe SOS Solidarités

Groupe SOS Solidarités en bref

- 6 pôles : handicap, habitat avec action sociale, addictions, soins avec hébergement temporaire, santé communautaire, justice
- 263 établissements sur le territoire national
- 60 000 bénéficiaires
- 4 643 salarié.e.s

Historique du projet La Cordée

- Le pôle justice du Groupe SOS a été créé en partenariat avec ministère de la Justice pour héberger et accompagner les personnes poursuivies ou condamnées pour des faits de terrorisme radicalisé
- Le projet la Cordée s'inscrit dans la lignée du Grenelle pour lutter contre les violences conjugales de 2019
- Le Groupe SOS a participé à la plateforme Eviction lors du premier confinement pour héberger et prendre en charge des auteurs de violences conjugales
- Le Groupe SOS porte à ce jour 4 CPCA, centres de prise en charge des auteurs.rices de violences conjugales : Guyane, Paris, Bordeaux et Mayotte
- C'est issu d'un projet expérimental de **Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire (CJPP)** sur deux sites : Colmar et Nîmes
- Ouverture de la Cordée en 2020 à Nîmes

Modalités de la Cordée

Public de la Cordée

L'équipe de la Cordée

Orientation sur décision
judiciaire :

Pour l'instant,
personnes du
ressort du
**tribunal de
Nîmes**
uniquement

Personnes
présumées
autrices de
violences
conjugales et
intrafamiliales
(en attendant
le jugement)

Personnes
condamnées
pour des faits
de violences
conjugales ou
intrafamiliales
(en alternative
à
l'incarcération
)

1
directeur.rice

1 chef.fe de
service

2
travailleur.se.s
sociaux.ales

2
psychologues

soit à l'issue
d'une garde à
vue dans
l'attente du
jugement (**20
places en pré-
sentenciel**),

soit dans le
cadre d'un
aménagement
de peine (**10
places en
post-
sentenciel**).

Le dispositif en bref

Dispositif pour **accompagner les hommes violents** (et quelques femmes), placés sous autorité judiciaire (donc orientation ministère de la Justice)

Places d'hébergement dédiées aux auteurs de violences conjugales en **alternative à l'incarcération**

Hébergements indépendants (studio ou T2), ou collectifs (T3 / T4 et villa), pour rompre l'isolement et amener la prise de conscience par le côtoiement de « pairs »

En complément de l'hébergement proposé, accompagnement à travers un **programme socio-éducatif et thérapeutique** afin de faire **baisser les risques de récidive** :

entretiens individuels

thérapies collectives

ateliers thérapeutiques

week-end thématiques

Thèmes abordés : gestion des émotions dont la frustration, expression de celles-ci, communication dans le couple, égalité dans le couple, etc.

Les modalités en détails

Le point de départ : le/la juge prononce un contrôle judiciaire, une interdiction de contact et une éviction du domicile, avec par exemple un bracelet électronique, un bracelet anti-rapprochement, etc. Il/elle prononce aussi un placement à la Cordée comme alternative à l'incarcération en attendant le jugement ou en postsentenciel, comme aménagement de peine pour favoriser l'insertion.

Le dispositif est un hébergement de 3 à 6 mois sous contrainte, avec un accompagnement global, socioprofessionnel, socioéducatif, sur les addictions... également obligatoire.

Il y a **10 appartements individuels et 10 colocations**, les orientations se font en fonction des profils :

- selon le besoin de travailler la vie en commun, la communication, etc.
- mais aussi par rapport à l'âge, l'origine, l'activité professionnelle (la Cordée mélange les contraires)

Il y a aussi **un appartement pour accueillir les enfants** quand ils ont le droit, ce qui permet de faciliter l'adhésion des personnes au placement

Les personnes sont recueillies dès la sortie du tribunal, une fois la sentence prononcée. Un DIPC, contrat d'engagement est signé tout de suite.

Les personnes ont une assignation à résidence de 22h à 8h du matin

La quasi-totalité des personnes ont aussi une obligation de soins

Elles ont obligation de suivre l'accompagnement avec assiduité les nombreux rdv collectifs et individuels.

Comme le placement est sous contrainte, il est totalement gratuit

Les principaux sujets travaillés dans l'accompagnement

L'accompagnement a pour but de remettre en question les idées avec lesquels les personnes arrivent, de **fragiliser leurs certitudes**

- L'incarcération ou le placement extérieur sont perçus.e.s comme une injustice au départ : la **victime, c'est eux**
- Le renforcement des certitudes (elle m'a cherché, etc.) est très fort au début.
- La **minimisation** (on peut plus rien faire, plus rien dire, elle marque vite, les enfants n'ont rien vu/entendu...) est systématique (90%)
- Le cheminement habituel des personnes est le suivant :
 - **le déni** les premiers mois (je vais partir, rentrer chez moi, faire appel...)
 - ensuite, **l'abattement**, la dépression
 - **la prise de décision** (séparation...) et la préparation de la sortie

L'accompagnement a aussi pour but d'instaurer chez les personnes **de nouveaux modes de faire**, favorisant l'autonomisation, l'indépendance, l'expression de soi, l'empathie...

L'accompagnement est constitué de temps collectifs et individuels :

- 4 à 5 rdv obligatoires par semaine :
 - **atelier emploi** pour les personnes sans emploi car elles ont obligation de travailler ou de se former,
 - **atelier d'expression**,
 - **atelier d'écriture**,
⇒ *par exemple, écriture d'une scène de conflit réelle jouée ensuite par d'autres personnes. Souvent apparaît le fait que la victime est passive, ne dit rien, et que c'est un facteur qui déclenche la violence*
 - **atelier cuisine**,
⇒ *afin de favoriser la remise en cause des stéréotypes de genre mais aussi de développer l'autonomie, de les mettre en capacité de se débrouiller, de renverser les schémas du quotidien, et ainsi d'envisager la séparation*
- une **visite à domicile** hebdomadaire est faite pour un suivi rapproché dans le lieu de vie des personnes
- un **groupe de parole** a lieu chaque semaine, animé par une psychologue. Les groupes sont fluctuants, il y a des entrées et des sorties en permanence, donc des personnes en sortie de dispositif comme des nouvelles. Le groupe de parole permet d'amener les personnes à cheminer du déni vers la reconnaissance des actes commis, ainsi que de travailler comment éviter la récidive. Souvent les personnes sont réticentes au départ, mais elles sont invitées par les plus anciens à jouer le jeu et le dialogue entre pairs joue un bon rôle.
- par ailleurs, les personnes passent au début un **PSC1** (Prévention et secours civique). Permet de déplacer le regard, de se poser comme sauveur potentiel, d'avoir un diplôme, mais aussi de voir les conséquences des violences physiques
- une **sortie de groupe** est organisée une fois par mois, exemple : via ferrata, canyoning, spéléo... Ce sont des expériences favorisant la solidarité, l'expression de la peur, la valorisation... Pour l'équipe accompagnante c'est un bon terrain d'observation de la gestion de la frustration, de la capacité d'empathie, etc.
- il y a aussi **3 week-ends thématiques** (ex : raid nature) organisés dans l'année. Théâtre, jeux d'expression, cuisine en commun permettent de favoriser le vivre ensemble
- **plusieurs chantiers éducatifs** comme une collecte alimentaire, pour travailler l'empathie et se mettre en position de donner ou d'autres initiatives de ce type sont organisés dans l'année

Conclusion : il y a des temps d'effondrement, des temps de déni, des temps de colère, de remise en question... ces temps sont accompagnés de manière très resserrée, c'est cet accompagnement global dense, avec plusieurs interlocuteurs, qui favorise la multiplicité des échanges et permet aux personnes d'avancer.

Profils des auteurs de violences conjugales accueillis



Profil des personnes en présentenciel :

- Beaucoup de profils (25%) sont des personnes ayant un passé institutionnel (enfants placés)
- 26% ont déjà eu des démêlés avec la justice (stupéfiants ou violences). Pour ces personnes, le rapport à la règle, à l'impunité est à travailler.
- 16% des auteurs ont un parcours psychiatrique
- 15% ont un parcours professionnel de militaire

Profil des personnes en postsentenciel :

- 20% sont récidivistes,
- 80% ont une problématique alcool/stupéfiants,
- 30% ont un passé institutionnel
- les personnes en ont un rapport à la règle édulcorée, et par ailleurs elles acceptent le dispositif pour éviter la détention, l'adhésion à ce dernier est donc plus délicate

On retrouve régulièrement chez les auteurs de violences conjugales les éléments suivants :

-surconsommation d'alcool et consommation de drogues quasi-systématique

besoin de contrôle

relation fusionnelle

mauvaise gestion de la frustration

difficulté à s'exprimer

incapacité à se séparer

refus de changer sa perspective

stéréotypes ancrés sur les femmes et la relation amoureuse (s'emporter est légitimé, c'est « pousser un coup de gueule », utiliser son physique aussi)

Processus judiciaire tripartite

- Il y a une convention tripartite SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation), tribunal judiciaire de Nîmes et Groupe SOS Solidarités.
- Les personnes sont orientées par le/la magistrat.e lors d'une audience. La Cordée est un outil thérapeutique à part entière, pas une simple solution d'hébergement en cas d'éviction du domicile. Il a fallu du temps pour que les orientations soient faites en conséquence.
- Les personnes sont suivies également par le SPIP (par une conseillère en insertion et probation) en milieu ouvert ou à la maison d'arrêt, qui contrôle le bon suivi des mesures.
- La Cordée et le SPIP se retrouvent une fois par mois
- En présentiel, un mois avant la fin de la mesure, le SPIP reçoit un bilan.
- En postsentenciel, un écrit est produit tous les 2 mois.

Les sentences après le CJPP

- La première année, il y a eu 7 retraits du placement pour mise en détention, soit parce que le placement n'était pas respecté, soit parce que l'éloignement de la personne victime ne l'était pas
- Dans 98% des cas il y a un maintien de l'interdiction de contact
- 97% des personnes suivies sont condamnées, avec sursis.
- Sur 137 accompagnements, il y a eu 3 relaxes.

Aujourd'hui le projet s'est étendu sur 10 juridictions : Colmar et Nîmes, Bordeaux, Guyane, Paris, Tours, Rennes, Amiens Draguignan et St Etienne. Il est question de l'ouvrir à toutes les juridictions.

Questions diverses et échanges avec les participant.e.s

- Comment respecter la présomption d'innocence ? les professionnel.le.s n'ont pas le droit d'aborder les faits dans le cadre de la présomption d'innocence, mais les auteurs les abordent d'eux-mêmes durant la prise en charge. La Cordée n'a pas le dossier des personnes, juste l'ordonnance de placement. Les personnes étant dans le déni au départ, ce ne serait pas possible de travailler avec elles en ayant tout le dossier.
- C'est l'AGAVIP qui s'occupe des personnes victimes
- 10 personnes environ sur 130 ont déclaré au cours de l'accompagnement qu'elles auraient été capables de tuer la personne victime
- Il y a quelques auteurs pour violences verbales et menaces de mort : les coups sont perçus comme les seules violences le plus souvent
- Certains ont ces mots : « mon cerveau c'est mis en mode militaire. » => Réflexe de faire mal
- L'enjeu de la parentalité : pendant le placement, souvent, les auteurs mettent de côté leur parentalité et essaient d'éviter le sujet.
- Le déni sur les conséquences des actes commis sur les enfants est fort (« iels n'ont rien entendu », « iels ne savent rien ») et la responsabilité en tant que parent est totalement déniée.
- 50% des auteurs suivis amènent la séparation avant le jugement, or c'est l'incapacité à se séparer qui est un obstacle majeur à l'arrêt des violences
- Une des difficultés à la sortie, c'est aussi que la personne victime n'a pas cheminé, souvent, un accompagnement serait nécessaire aussi

Présentation du CPCA Sud par Maylis Acoulon, responsable des services à La Clède

Issu du Grenelle des
violences conjugales
de 2019

Le centre de prise en
charge des auteurs
de violences
conjugales n'est pas
une entité physique,
ce n'est pas un
centre
d'hébergement.

C'est un consortium
de structures
œuvrant dans
l'accompagnement
des auteurs, avec
pour but d'éviter la
récidive.

C'est aussi un pôle de
ressources pour les
professionnel.le.s, qui
travaillent dans ce
domaine ou pas. Par
exemple, des
recherches sont
menées et des
études sont publiées
et mises à
disposition.

L'antenne gardoise du
CPCA Sud est la
Clède. 3 autres
associations
constituent le CPCA :
il est coordonné par
l'Association
d'Entraide et de
Reclassement Social
(AERS), basée à
Montpellier. Il y a aussi
l'APEX (Pyrénées-
Orientales), et Via
Voltaire (Hérault).

La Clède et les auteurs de violences conjugales

Association basée à Alès, avec de multiples activités :

- historiquement, la Clède est un CHRS pour hommes seuls
- l'association s'ouvre ensuite au public des femmes victimes de violences et le CHRS ouvre des places dédiées à ce public (accompagnement spécifique...),
 - Un accueil de jour accueil de jour femmes victimes de violences ouvre en 2013
- La structure multiplie les ateliers, rencontres et événements pour ses différents publics
- La Clède, c'est aussi un chantier d'insertion, une recyclerie, etc.

La Clède accompagne des auteurs de violences depuis 2016 :

- avec un appartement dédié d'abord,
- puis des stages de responsabilisation, aussi bien pour les ressorts d'Alès que de Nîmes

A Alès on peut faire le stage sans condamnation, et même le faire sur la base du volontariat

L'auteur qui est dans l'appartement est invité à participer à la vie du CHRS comme tous les autres, il n'est pas à part.

Il est aussi incité à suivre les propositions telles que le groupe de parole hebdomadaire

La question de la parentalité et de l'autorité parentale est un gros sujet

Les stages de responsabilisation de la Clède

Le dispositif est composé d'un entretien préalable d'évaluation (1h) avec deux psychologues, de 5 séances collectives (groupe de parole) et d'un entretien bilan.	L'entretien d'évaluation offre un 1er contact avec les auteurs, il permet de présenter le dispositif et ses objectifs et de s'assurer que la personne peut intégrer une démarche collective.	Le groupe de parole se réunit 1 fois par semaine durant une heure et demie. Il est animé par un.e psychologue.	Le cycle complet (entretiens individuels et séances collectives) se déroule sur une période de 1 mois et demi à 2 mois.	Le coût du stage pour le participant est de 200 €	Un autre groupe de parole de 5 à 10 personnes sur la gestion des émotions a lieu tous les vendredis sur la base du volontariat, pour répondre aux demandes de certains participants.
---	--	--	---	---	--

Discussion sur les comportements des personnes victimes

- Systématiquement, les femmes victimes viennent voir la Clède pour lever les mesures prises, car les femmes victimes souhaitent continuer la relation pour la plupart.
- 60% des personnes seront en couple avec les personnes victimes après la condamnation. La différence entre les personnes seules et celles accompagnées par l'AGAVIP ou un.e avocat.e est très grande sur ce point.
- Depuis peu, on accepte de remettre en question l'autorité parentale des auteurs de violences. Le retrait est désormais possible mais c'est long à venir, car depuis toujours on ne considère pas les enfants comme covictimes. La coparentalité, dans les faits, permet à la violence de continuer de s'exercer.
- Un groupe de travail avec les différentes structures a été créé par le conseil départemental dans le cadre de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes pour réfléchir collectivement sur la parentalité des auteurs de violences, sur les besoins et sur les mesures qu'on peut mettre en œuvre à ce sujet.

A lire, écouter, voir...

- Série de podcasts de Mathieu Palain, Radio France : « les hommes violents »

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-des-hommes-violents>